



Dotations de fonctionnement complémentaires 2014

Rapport n° CP/2014/80

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 21 octobre 2013, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I - Accès à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA)

Le 25 juin 2007, le Conseil Général a décidé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement d'ENTEA.

Le marché avec la société Its'learning (ex-Infostance) arrivant à échéance le 31 août 2016, il a été décidé de préparer le renouvellement du marché dès 2012.

A cette fin, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée par le Département du Bas-Rhin qui a piloté l'opération en concertation avec la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE) du Rectorat, la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Lancée le 23 octobre 2012, la phase de renouvellement du marché s'est achevée le 10 décembre 2013, lors de la CAO du groupement de commandes des 216 établissements d'Alsace.

Le nouvel ENTEA, dit ENTEA 3, sera déployé par la société ITOP sur deux années scolaires.

Quinze collèges bas-rhinois seront pilotes de ce nouvel ENT, opérationnel pour eux à la rentrée 2014.

Ces collèges sont les suivants : Paul Wernert ACHENHEIM - Robert Schuman BENFELD - André Maurois BISCHWILLER - Des racines et des ailes DRULINGEN - Baldung Grien HOERDT - du parc ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - Frison Roche LA BROQUE - Jean Jacques Waltz, dit Hansi MARCKOLSHEIM - Rembrandt Bugatti MOLSHEIM - de la Souffel PFULGRIESHEIM - Pierre Claude SARRE UNION - Charles de Gaulle SELTZ - Les sept arpents SOUFFELWEYERSHEIM - Albert Camus SOUFFLENHEIM - Jacques Twinger STRASBOURG.

Afin d'éviter toute rupture de service, une période de tuilage des deux ENT (actuel ENTEA 2 et futur ENTEA 3) jusqu'au 31/08/2014 est indispensable pour ces 15 collèges pilotes. En 2015, ce sera au tour des 75 autres établissements.

Pour permettre aux collèges publics de couvrir les frais de fonctionnement pour ENTEA 2 et, pour les collèges pilotes, ENTEA 2 et ENTEA 3, je vous propose d'accorder une dotation complémentaire au titre de l'année 2014 de :

- **2 812 € pour chaque collège utilisant ENTEA 2**
(74 collèges et non 75 car le collège de Duttlenheim ne souhaite pas entrer dans ENTEA),
- **5 460 € pour chaque collège pilote (15 collèges)**
(1 875 € ENTEA 2 du 01/01/2014 au 31/08/2014 et 3 585 € ENTEA 3 pour l'année 2014),

ce qui représente un montant total de **289 988 €** (tableau en annexe).

II – Divers

Le collège "Jean Mentel" à Sélestat sollicite une subvention pour couvrir les charges locatives de la gestionnaire et de l'agent de maintenance logés, respectivement, au lycée "Koeberlé" et au collège "Beatus Rhenanus" à Sélestat, durant les travaux de réhabilitation et de désamiantage qui ont été réalisés dans leurs logements de service en 2013.

Afin de permettre au collège "Jean Mentel" de faire face à cette dépense exceptionnelle, je vous propose de lui allouer une subvention de **488,19 €** correspondant au montant de la facture établie par l'agent comptable du lycée "Koeberlé".

III – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Les demandes réunies à ce jour concernent le remplacement des appareils de plus de 5 ans d'âge dans les établissements suivants :

- | | |
|----------------------|---|
| - ILLKIRCH "Roseaux" | 1 photocopieur (administration) |
| - HERRLISHEIM | 2 photocopieurs (administration et pédagogie) |

Sur la base des devis fournis, je vous propose d'attribuer les subventions forfaitaires suivantes :

- | | |
|------------------------|---------|
| - ILLKIRCH "Roseaux" : | 3 500 € |
| - HERRLISHEIM : | 6 500 € |

TOTAL 10 000 €

IV – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

CHATENOIS une auto-laveuse pour l'entretien des sols	3 080 €
HAGUENAU "Foch" une auto-laveuse pour l'entretien des sols	3 080 €
HEILIGENSTEIN une auto-laveuse pour l'entretien des sols	3 950 €
HERRLISHEIM deux auto-laveuses pour l'entretien des sols	6 090 €
MOLSHEIM "Bugatti" matériel pour la réalisation de bancs d'extérieur	1 000 €

PFULGRIESHEIM 3 325 €
des escabeaux sécurisés et adaptés aux
travaux en hauteur

STRASBOURG "Pasteur" 5 000 €
tables de "ping-pong" et tapis de gymnastique
pour l'enseignement de l'éducation physique et
sportive

TOTAL 25 525 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 142 661,00 €	13 142 661,00 €	326 001,19 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 326 001,19 €, soit :

- 289 988 € en faveur de 89 collèges publics pour couvrir les frais de fonctionnement pour l'Espace Numérique de Travail en Alsace - ENTEA 2 et ENTEA 3, à savoir 5 460 € pour les 15 collèges pilotes et 2 812 € pour les 74 autres collèges conformément au tableau joint en annexe

- 488,19 € au collège "Jean Mentel" à Sélestat pour couvrir les charges locatives de la gestionnaire et de l'agent de maintenance pour la période de relogement provisoire lors des travaux de réhabilitation et de désamiantage des logements de fonction du collège "Jean Mentel" à Sélestat

- 10 000 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :

- . ILLKIRCH "Roseaux" : 3 500 €
- . HERRLISHEIM : 6 500 €

- 25 525 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . CHATENOIS : 3 080 € (une auto-laveuse)
- . HAGUENAU "Foch" : 3 080 € (une auto-laveuse)
- . HEILIGENSTEIN : 3 950 € (une auto-laveuse)
- . HERRLISHEIM : 6 090 € (deux auto-laveuses)
- . MOLSHEIM "Bugatti" : 1 000 € (matériel pour la réalisation de bancs d'extérieur)
- . PFULGRIESHEIM: 3 325 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . STRASBOURG "Pasteur" : 5 000 € (tables de "ping-pong" et tapis de gymnastique pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL